

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 2 juin 2017- 19h00

COMPTE-RENDU

Préalablement à la réunion de conseil municipal, le Conseil Municipal Jeunes mis en place depuis 6 mois présente les différents projets lancés à leur initiative.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 31 mars 2017.

2. Administration Générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°07-2017 : Signature du contrat de service des équipements de protection individuelle.

Contrat de service pour la fourniture et l'entretien des équipements de protection individuelle et des vêtements de travail des agents avec la société ELIS sise 72 rue Ernest Sauvestre 44412 REZE cedex (4 100 € HT/an).

Décision n°08-2017 : Signature du contrat de coordination SPS – réhabilitation du gymnase de l'ancien collège.

Contrat relatif à la mission de coordination SPS pour les travaux de réhabilitation du gymnase de l'ancien collège avec Bureau Véritas 2 rue de Suède 56400 AURAY (1 715 € HT).

- *Musée de la Carte Postale – appellation «Musée de France ».*

Afin d'être reconnu par le public et les professionnels et de pouvoir bénéficier de conseils, de subventions par l'état, et d'une protection des collections, le Conseil Municipal sollicite de la DRAC et du service des Musées de France l'appellation « Musée de France ».

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire et Madame Christelle LAMOUR se sont rendus à PARIS afin de passer une audition devant le Haut Conseil des Musées le 30 mai dernier.

- *Approbation du rapport de la CLECT.*

Dans le cadre du transfert à Centre Morbihan Communauté de la gestion et de l'entretien des zones d'activités, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) relatif aux conditions de transfert des zones d'activités.

- *Réforme des cartes nationales d'identité – vœu du Conseil Municipal.*

Suite à la mise en application de la réforme des cartes nationales d'identité depuis le 1^{er} décembre 2016, les problématiques de délais et de prises de rendez-vous mécontentent les usagers.

Par conséquent, l'Association des Maires du Morbihan estimant que l'application de la réforme n'a pas été accompagnée de moyens suffisants a émis un vœu destiné à permettre une mise en œuvre sereine de cette réforme, vœu validé et relayé par le Conseil Municipal.

3. Finances.

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal approuve la majoration des tarifs des enfants de BAUD pour les enfants extérieurs et décide d'appliquer les mêmes quotients familiaux pour les 2 catégories.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal approuve les tarifs de vente des nouveaux produits du Musée de la Carte Postale

- *Subventions aux associations sportives.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative comme suit :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aqua club baldivien	649.00€	Gym volontaire pays de Baud	1 607.00€
Avenir cycliste Baud	1 674.00€	Karaté club celtic	1 489.00€
Baud Korrige endurance	409.00€	Baud natation	1 335.00€
Baldi Futsal club	170.00€	Cercle des palmeurs de Baud	580.00€
Badminton	296.00€	Baud Patins	922.00€
Basket Bro Baod	3 184.00€	Run bike club 56	477.00€
Baud Locmine handball	1 439.00€	Scrabble baldivien	323.00€
Boule Baudaise	213.00€	Tennis club de Baud	2 617.00€
Club nautique (canoe)	560.00€	Baud Tennis de table	575.00€
Cyclo club Baud	301.00€	Seibukan baldivien	170.00€
Dojo baldivien	1 512.00€	Collège M.Martin (UNSS)	2 021.00€
Echiquier Pays de Baud	721.00€	Collège ND Clarte (UGSEL)	1 204.00€
Baud Fc	5 432.00€		

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations, au titre des frais de déplacement, les subventions suivantes :

- | | |
|----------------------------|------------|
| • Avenir cycliste | 3 600,00 € |
| • BAUD FC | 2 316,00 € |
| • Aqua club baldivien | 274,00 € |
| • Baud Locminé Hand-Ball | 1 800,00 € |
| • BAUD Natation | 1 217,00 € |
| • Cercle des palmeurs BAUD | 1 173,00 € |
| • Club nautique BAUD | 248,00 € |
| • Dojo baldivien | 1 816,00 € |
| • Karaté Club celtic | 2 192,00 € |
| • Run bike club 56 | 727,00 € |

- *Taxe foncière non bâties – exonération pour les terrains exploités en mode biologique.*

Le Conseil Municipal approuve l'exonération de la part communale de la taxe foncière non bâtie pendant 5 ans sur les terrains agricoles lorsqu'ils sont exploités selon un mode biologique.

- *Demande de subvention PST – rénovation du gymnase de l'ancien collège.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de rénovation du gymnase de l'ancien collège au titre du Programme de Solidarité Départementale (PST).

- *Dons de cartes postales au Musée.*

Le Conseil Municipal décide d'intégrer au patrimoine communal les 3 906 cartes postales reçues en dons par Monsieur Yvon KERVINIO.

4. Ressources humaines.

- *Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.*

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation sans modification du montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections afin de l'adapter aux évolutions réglementaires.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Régularisation de l'emprise de la rue du Scaouët.*

Dans le cadre de l'élargissement de la rue du Scaouët, une bande de terrain en façade des propriétés devait être cédée gratuitement à la commune par les propriétaires, le Conseil Municipal accepte la cession gratuite à la commune des parcelles suivantes : YO 568 (103 m²), YO 577 (86 m²), YO 578 (22 m²), YO 320 (56 m²) par Mme Carole BOQUET et M. Sony PLASMAN et YO 294 (25 m²) par Mme MORANGES et M. GUILLO.

- *Cessions foncières – Coët Ligné – Le Dressève.*

Le Conseil Municipal décide de céder la parcelle YB 503 (226 m²) au prix de 226 € à Mme LE POCHER et M. KERNIN, et la parcelle YB 502 (150 m²) au prix de 150 € à M. COUAPPEL, le prix étant basé sur l'estimation de France Domaine (1 €/m²)

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les actes de vente à intervenir en l'étude de Maîtres ARENS et PERON, notaires à GUEMENE-SUR-SCORFF.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, accepte de céder la parcelle YA-40 à M. Gwénaél LE DORTZ, gérant de la SCI TAG ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 9 000 €, afin d'y installer des bennes de déchets préalablement triés issus de son entreprise de fermetures extérieures.

6. Questions diverses

Un projet de territoire est à l'étude sur Centre Morbihan Communauté (CMC): Monsieur Le Maire propose de participer à un forum le 9 juin prochain à SAINT ALLOUESTRE dont le thème serait « comment développer et vivre sur le territoire ».

CMC a également l'obligation de constituer un conseil de développement (qui pourrait se faire en commun avec Pontivy) afin d'organiser la vie sur le territoire.

Une demande de subvention va être faite auprès de la CAF pour les travaux de réaménagement du service jeunesse.

L'opération « collèges numériques » a été lancée en association avec les 2 écoles publiques de BAUD : la mairie doit s'engager dans l'achat de matériel numérique. Le dépôt des dossiers se fait jusqu'au 16 juin.

Un sondage est actuellement en cours auprès des familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques pour le devenir des TAP. A l'issue des résultats, la commune prendra la décision de poursuivre ou non les TAP à la prochaine rentrée scolaire.

Le CCAS de BAUD propose un nouveau système de portage de repas avec la mise en place de formules.

Madame Sylvie COEURDACIER de GESNES souhaiterait à l'avenir être prévenue plus tôt lors des réunions de commissions et que l'horaire soit plus adapté à leur planning professionnel.

Monsieur Yannick LUCAS souhaiterait que la commission finances soit plus impliquée lors de la construction des budgets.